



- LEGENDE :
- Zone d'assainissement collectif existant
 - Zone d'assainissement collectif future
 - Zone d'urbanisation future (raccordable au réseau existant en limite)
 - Zone d'assainissement non collectif
 - Réseau eaux usées existant
 - Réseau eaux pluviales existant
 - Réseau unitaire existant

Remarque : ce plan de zonage a pour vocation de définir le mode d'assainissement collectif ou non collectif de la commune. Se reporter au plan du PLU pour juger de sa constructibilité.



**REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
ARRET DU PROJET**



7b - Zonage d'assainissement, Plan

PLU approuvé le 11 Juillet 2008
 Modification n°1 approuvée le 14 décembre 2017
 Mise en compatibilité approuvée le 6 avril 2018

Département du Rhône

Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG)

Tél : 04.37.22.69.20 Fax : -

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE MESSIMY**

PLAN DU ZONAGE

Echelle :		Date :		Etabli par :	
1/5000		01/08/2019		S. GIOL	
Indice	Date			Objet	
A	août 19	Première édition			